

## BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

TRANSACTIONS	
Le barème est à appliquer par tranche cumulative	
De 0 € à 70 000 €	10% avec un minimum de 5500 €
De 70 001 € à 100 000 €	7 %
100 001 € à 200 000 €	5,5%
>200 000€	5%

Les estimations sont offertes par votre agence Guy Hoquet dans la zone de chalandise de l'agence.

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

### LOCATIONS – HABITATIONS

HONORAIRES(TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET DU PROPRIETAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	8€/m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€/m <sup>2</sup>

### LOCATIONS – COMMERCIAL/PROFESSIONNEL/PARKING

HONORAIRES(TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET DU PROPRIETAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	12% du loyer annuel HT/HC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	150.00€ HT*

\*Uniquement pour les baux commerciaux/professionnels

### HONORAIRES (TTC) GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion locative	7.2% TTC des sommes encaissées
Honoraires de garantie des loyers impayés	3.00% TTC
Honoraires d'aide à la déclaration des revenus fonciers	50.00€TTC/lot/an
Gestion des travaux	3.00% TTC du montant de la facture
Gestion d'un dossier contentieux (hors GLI)	150.00€/dossier

1/07/2023